

# Escapades adaptées



*Organisme à taille humaine*

# HIVER 2026 2027

## SÉJOURS EN PETITS GROUPES



## PRÉ-ACHEMINEMENT DEPUIS LES FOYERS



## SÉJOURS SUR-MESURE À LA DEMANDE





## A propos de nous



CAROLINE



MARGAUX

**C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous présentons notre brochure hiver 2026-2027 comprenant 5 destinations en France.**

Pour cette nouvelle saison, nous restons fidèles à notre engagement de proposer un nombre restreint de séjours car nous privilégions la qualité à la quantité.

Notre objectif est d'offrir un service personnalisé et un suivi rigoureux de la réservation à l'après-séjour.

Des hébergements sélectionnés avec attention, une équipe d'encadrants expérimentés et formés, des conditions optimales de transport et des activités variées en adéquation avec le rythme de chacun sont nos garanties d'un voyage réussi.

Toute notre équipe reste disponible pour répondre à vos questions et vous aider dans le choix des séjours et l'élaboration d'un projet sur-mesure.

N'hésitez plus, prenez contact dès à présent avec nos services.

À très bientôt sur nos séjours !

### NOS VALEURS

*"Accompagner quelqu'un, c'est se placer ni devant, ni derrière, ni à la place. C'est être à côté."*

Joseph Templier

#### ENGAGEMENT

L'engagement est une valeur fondatrice d'ESCAPADES ADAPTÉES. Il se situe au cœur du projet de notre organisme, notamment dans la compréhension des besoins et des attentes des personnes et l'implication forte au service de la réussite collective.

#### RESPECT

Le respect de la personne est solidement ancré dans la culture d'ESCAPADES ADAPTÉES, animé depuis ses origines par une éthique forte et des valeurs humanistes profondes. C'est aussi et surtout le respect et l'acceptation des différences.

#### INTÉGRITÉ

Pour ESCAPADES ADAPTÉES, l'intégrité correspond tout simplement à la cohérence entre la parole et l'action.

Cette valeur guide chacune de nos pratiques, favorisant ainsi la responsabilité, l'honnêteté, la transparence et l'équité dans chacun de nos échanges.

#### QUALITÉ

Nous sommes très exigeants envers nous-même, nos prestations et nos collaborateurs.

Pour nous, l'optimisation constante de nos services est une évidence. Notre réussite se mesure à la satisfaction de nos vacanciers.

## NOUS CONTACTER

ESCAPADES ADAPTÉES  
11, avenue Thurel - 39000 LONS-LE-SAUNIER  
TEL : 09 87 67 93 15  
HORAIRES : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h  
E-MAIL : [contact@escapadesadaptees.fr](mailto:contact@escapadesadaptees.fr)  
SITE INTERNET : [www.escapadesadaptees.fr](http://www.escapadesadaptees.fr)

Immatriculation Atout France :  
N° IM039180002  
Agrément Vacances Adaptées Organisées :  
N° 2023-002  
Garantie financière APST  
Responsabilité civile professionnelle HISCOX



## NOS ATOUTS

### TRANSPORT

- Trajet direct depuis Dole, en minibus ou en voiture pour réduire au maximum les temps de transport.
- Les départs et les arrivées se font à des heures convenables en accord avec la disponibilité et le rythme de tous : vacanciers, familles, éducateurs et accompagnateurs.
- Minibus et voitures à disposition durant tout le séjour pour favoriser l'autonomie et l'organisation des activités extérieures en petits groupes.
- Déplacements sur le séjour en groupe restreint permettant de suivre les envies et le rythme de chacun, favorisant ainsi les contacts avec l'extérieur.

### ORGANISATION

- Des petits groupes à taille raisonnable pour une meilleure intégration de tous et des échanges privilégiés entre accompagnateurs et vacanciers.
- Un fonctionnement en gestion libre pour des vacances respectant le rythme de chacun.
- Des hébergements adaptés et sécurisés qui respectent les normes et les règles de sécurité incendie.

### GESTION

- Un suivi individualisé et rigoureux de la réservation à l'après séjour.
- Un encadrement formé, préparé et assisté par des professionnels de l'éducation spécialisée et des vacances adaptées.
- Un protocole sanitaire rigoureux comprenant :
  - Des piluliers sécurisés fournis par nos soins.
  - Un partenariat avec les professionnels de santé sur tous nos séjours.
  - Un encadrement sensibilisé à la gestion et au suivi des traitements.



**ADHÉRENT  
160429**

## SOMMAIRE

Informations  
générales 4

VAD RH & Réseau  
Humaniser 6

Grille  
d'autonomie 7

Organisations  
départs et  
retours 8

Séjours  
sur-mesure 9

Sommaire  
Séjours 11

Petite Autonomie 12

Montagne 14

À thème 16

Fiche de  
réservation 17

Conditions  
générales  
de vente 18

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## › COMMENT S'INSCRIRE ?

1. **Évaluez votre autonomie** à l'aide de la grille page 7.
2. **Sélectionnez votre séjour** en consultant les pages séjours et le tableau récapitulatif.
3. **Procédez à la réservation**

Appelez notre service réservation au **09 87 67 93 15** pour vérifier la disponibilité du séjour choisi et poser une option valable 48h.

Complétez directement le formulaire de réservation en ligne sur notre site internet : **www.escapadesadaptees.fr**  
**ou**

Complétez la fiche de réservation à détacher en fin de brochure et renvoyez-la par e-mail à **contact@escapadesadaptees.fr**

**!** Dans un souci de préservation de l'environnement et pour accélérer le traitement de votre dossier, nous privilégions les échanges d'informations par e-mail. N'oubliez pas d'indiquer une adresse e-mail valide sur la fiche de réservation.

**Important :** À la réception de la fiche de réservation vous disposez de 7 jours pour vous rétracter. Passé ce délai, la réservation est considérée comme ferme et définitive.

## 4. Confirmation d'inscription

Après validation de votre réservation par nos services, vous devez nous faire parvenir le dossier vacancier dûment complété avec tous les documents demandés, accompagné d'un acompte d'un montant de **500€ et des assurances souscrites** à régler par chèque ou par virement bancaire sous **15 jours**.

Vous trouverez l'accès au dossier vacancier dans l'e-mail de validation envoyé par ESCAPADES ADAPTÉES. Il est aussi téléchargeable sur notre site internet rubrique «mon compte». Un envoi par courrier est possible sur demande.

## 5. Suivi du dossier

À réception de votre dossier vacancier complet et de l'acompte, nous vous adresserons votre facture dans un délai de **15 jours**.

Vous recevrez votre carnet de voyage comprenant les informations sur votre séjour (adresse, informations pratiques...), vos rendez-vous de départ et retour, un badge, des étiquettes de bagages, les piluliers hebdomadaires, un pilulier journalier et une fiche trousseau, **15 jours** au plus tard avant le départ.

**Le solde de votre séjour est à régler au plus tard 45 jours avant le départ.**

**Pour tout règlement par chèque, merci d'adresser celui-ci à notre service comptabilité situé à l'adresse suivante : 65 rue Jacques-Louis Hénon 69004 Lyon.**

## › COORDONNÉES BANCAIRES POUR VIREMENT ACOMPTE ET SOLDE

**IMPORTANT :** préciser le nom du vacancier et son lieu de séjour dans l'intitulé du virement.

Banque : CAISSE D'ÉPARGNE  
Titulaire du compte : ESCAPADES ADAPTEES  
Code étab : 13825 - Guichet : 00200  
N° compte : 08012685606 - Clé: 52  
IBAN : FR76 1382 5002 0008 0126 8560 652  
BIC : CEPFRPP382

## › TRAITEMENT MÉDICAL

Nous vous fournissons des piluliers hebdomadaires sécurisés couvrant la totalité du séjour ainsi qu'un « pilulier journalier » pour la journée de départ.

**Lors du transport aller**, le traitement de la journée devra être placé dans le « pilulier journalier » et déposé dans la pochette ESCAPADES ADAPTÉES.

**Pendant le séjour**, les traitements devront être préparés dans les piluliers hebdomadaires pour toute la durée du séjour.

Pour tout changement de traitement médical entre l'envoi du dossier et le début du séjour, NE PAS OUBLIER de nous fournir la nouvelle prescription médicale.

La distribution des traitements médicaux se fera par l'équipe d'encadrement, qui a pour mission de veiller scrupuleusement à la bonne marche à suivre.

## › ARGENT PERSONNEL [NOUVEAUTÉ]

Pour éviter tout problème (vol, perte...), merci de bien vouloir nous faire parvenir l'argent personnel **avant le début du séjour** (par chèque ou virement) **pour les personnes non autonomes financièrement**. Lors de l'inscription, vous recevez un mail comprenant le formulaire argent personnel à remplir en ligne.

Le chèque ou virement devra nous parvenir, au plus tard, un mois avant le début du séjour. **ESCAPADES ADAPTÉES** ne pourra en aucun cas être responsable de l'argent qui n'aura pas été confié par chèque ou virement. Un décompte justificatif sera remis en fin de séjour par virement pour les vacanciers n'ayant pas d'autonomie financière.

## COORDONNÉES BANCAIRES réservées au virement « argent personnel »

**IMPORTANT :** préciser le nom du vacancier et son lieu de séjour dans l'intitulé du virement.

Banque : CAISSE D'ÉPARGNE  
Titulaire du compte : ESCAPADES ADAPTEES  
Code étab : 13825 - Guichet : 00200  
N° compte : 08012685606 - Clé: 52  
IBAN : FR76 1382 5002 0008 0126 8560 652  
BIC : CEPFRPP382



## › ORGANISATION QUOTIDIENNE

**Sur les séjours en gestion libre**, les participants peuvent être amenés, s'ils le souhaitent, à aider à la prise en charge de la vie quotidienne notamment au moment de la préparation des repas. C'est pour chacun une bonne occasion de prendre des responsabilités, apprendre à s'organiser, et devenir toujours plus autonome.

L'ensemble de nos équipes d'accompagnateurs veille à la santé de chacun et tout particulièrement à un bon équilibre alimentaire et une bonne hygiène corporelle.

## › ENCADREMENT

Tous nos responsables et accompagnateurs sont recrutés pour leurs qualités relationnelles, d'écoute et d'animation. Ils sont issus, pour la plupart, de formations des métiers du social (éducateur spécialisé, moniteur éducateur, AMP, assistante sociale, infirmière...).

Ils reçoivent une formation spécifique mettant à leur disposition tous les outils nécessaires à la parfaite réussite de chaque séjour.

Nous avons parfaitement conscience que la bonne conduite d'un séjour dépend à 80% de son encadrement, c'est pourquoi le recrutement et la formation de nos équipes d'encadrement sont, pour nous, une priorité.

## › HÉBERGEMENT

Nos implantations sont sélectionnées en veillant tout particulièrement à la sécurité du lieu, à la qualité du cadre de vie et au confort matériel des participants.

Dans la mesure du possible nous évitons les couchages en lits superposés et nous veillons à ce que chacun ait un espace d'intimité.

## › INFORMATIONS POUR LES COUPLES [NOUVEAUTÉ]

Pour répondre aux attentes des personnes voyageant en couple, nos hébergements ont été sélectionnés pour les accueillir dans les meilleures conditions. Il est nécessaire de nous en informer à l'inscription pour prévoir une parfaite installation.

Une remise de 50€ / couple est accordée, sur certains séjours, pour les vacanciers partageant un lit double (offre non cumulable).

## › ACTIVITÉS

En dehors d'un programme d'activités prévues et programmées, nous faisons figurer dans notre brochure des "activités et loisirs possibles".

Il appartient à l'équipe d'encadrement d'élaborer sur place un projet d'activités avec toutes les personnes présentes sur le séjour, en alternant des temps d'activités et des temps de repos. Chacun a le droit, ou non, de participer selon ses capacités et ses envies.

## › TRANSPORT

Nous accordons une importance particulière à ce que les vacanciers passent le moins de temps possible dans les transports. Pour ce faire, chaque minibus ne desservira qu'un seul séjour.

Des minibus et des voitures sont mises à disposition sur le lieu de séjour pour faciliter les déplacements sur place et permettre de se rendre aux différentes activités prévues à l'extérieur de l'hébergement.

## › ORGANISATION DES DÉPARTS ET RETOURS

Dans le but de faciliter l'organisation des jours de départs et de retours et permettre à tous (vacanciers, équipes éducatives, familles) de passer le moins de temps possible dans les transports, ESCAPADES ADAPTÉES vous propose des options de pré-acheminements gratuits, détaillées en page 8.

## › POINT DE RENDEZ-VOUS

L'ensemble des départs et retours sur nos séjours se font depuis DOLE.

Un accueil sur le lieu de séjour est possible, le préciser lors de la réservation.

Nos séjours s'adressent à des adultes porteurs d'un handicap mental de bonne, moyenne et petite autonomie sans problème de comportement grave pouvant nuire aux autres ou à eux-mêmes.

À défaut, la réservation peut être annulée à tout moment. Cette démarche est garante du bien-être des participants et de la qualité de nos séjours.

ESCAPADES ADAPTÉES se réserve le droit de refuser toute demande de réservation considérée comme non conforme au degré de handicap compatible avec la vie collective, ou non adaptée aux activités proposées.

Toute information erronée ou insuffisante, ou tout handicap supérieur à l'accessibilité aux activités entraînera :

- soit une tarification supérieure à celle prévue (encadrement supplémentaire),
- soit un refus au départ sur simple constatation,
- soit un renvoi au cours du séjour,
- soit une hospitalisation si nécessaire sur avis médical, et ce sans pouvoir prétendre à un remboursement même partiel.

**Nous acceptons les chèques vacances de l'ANCV.**



## LE RECRUTEMENT CHEZ ESCAPADES ADAPTÉES



### DES ACCOMPAGNATEURS FORMÉS ET PRÉPARÉS

Chaque accompagnateur suit un parcours précis :

- Appel de pré-qualification
- Entretien standardisé
- E-learning dès l'embauche
- Accès anticipé aux dossiers
- Campagnes de sensibilisation
- Deux jours de formation en présentiel
- Accompagnement 24h/24 pendant la mission

Résultat : des **professionnels préparés**, engagés et **capables de garantir un accompagnement sécurisé et de qualité** sur chaque séjour.

L'agence **Escapades Adaptées** est **adhérente au groupement d'employeurs VAD RH**, acteur engagé dans la professionnalisation des séjours adaptés.

Ce partenariat nous permet d'assurer aux structures médico-sociales un **recrutement structuré, exigeant et sécurisé**. Cela passe par un sourcing qualifié toute l'année, une sélection rigoureuse et une stratégie de fidélisation pour garantir des équipes stables et fiables.

Faire partie de VAD RH, c'est faire **le choix de la qualité, de la stabilité des équipes et d'une démarche structurée** au service des vacanciers et des structures médico-sociales.

## NOTRE AGENCE MEMBRE DU RÉSEAU HUMANISER



Depuis 2018, notre agence s'engage pour offrir à chaque vacancier un séjour à la fois sûr, humain et joyeux.

Aujourd'hui, cette aventure franchit une nouvelle étape : nous faisons partie du **Réseau Humaniser**, un collectif national né pour **rassembler les acteurs du tourisme adapté autour d'une même vision**.

**Humaniser, c'est bien plus qu'un nom :  
c'est une manière d'agir.**

- C'est croire que chaque personne, quelle que soit sa situation, mérite des vacances porteuses de sens, de découvertes et de lien.
- C'est travailler ensemble pour **élever les standards du secteur**, soutenir les équipes de terrain et **favoriser l'inclusion à travers le voyage**.
- C'est aussi construire une communauté d'acteurs solidaires, qui partagent leurs savoir-faire et leurs valeurs pour faire grandir le collectif.



L'autonomie indiquée dans les descriptifs des séjours se réfère à la grille suivante.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté d'évaluation ou pour toute demande de précision complémentaire.

Nous insistons sur le fait que nos séjours soient les plus homogènes possibles. De ce fait, nous nous réservons le droit de refuser l'inscription d'un vacancier, après étude du dossier vacancier. Nous vous remercions donc de veiller lors du choix du séjour à ce que son autonomie corresponde aux critères d'accueil.

## GRILLE D'AUTONOMIE

|                   | DYNAMIQUE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | FATIGABLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | TRÈS FATIGABLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | MOBILITÉ RÉDUITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BONNE AUTONOMIE   | <b>A1 : Accompagnement Discret, dynamique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La personne n'a besoin ni d'aide ni de stimulation dans les actes de la vie quotidienne ou uniquement pour la prise des médicaments et la gestion de l'argent de poche.</li> <li>Personne participant de façon active au séjour.</li> <li>Pas de problème moteur, peu fatigable.</li> </ul>                  | <b>A2 : Accompagnement Discret, fatigable</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La personne n'a besoin ni d'aide ni de stimulation dans les actes de la vie quotidienne ou uniquement pour la prise des médicaments et la gestion de l'argent de poche.</li> <li>Personne participant de façon active au séjour.</li> <li>Fatigable, mais peut faire de petites promenades et monter dans un car ou minibus sans aide et sans appareillage.</li> </ul>                  | <b>A3 : Accompagnement Discret, très fatigable</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La personne n'a besoin ni d'aide ni de stimulation dans les actes de la vie quotidienne ou uniquement pour la prise des médicaments et la gestion de l'argent de poche.</li> <li>Personne participant de façon active au séjour.</li> <li>Très fatigable. Quelques problèmes moteurs nécessitant l'aide active pour les longues sorties (déambulateurs, fauteuil d'appoint...).</li> </ul>                  | <b>MR A : Accompagnement Discret, mobilité réduite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La personne n'a besoin ni d'aide ni de stimulation dans les actes de la vie quotidienne ou uniquement pour la prise des médicaments et la gestion de l'argent de poche.</li> <li>Personne participant de façon active au séjour.</li> <li>Nécessite constamment un appareillage pour sa mobilité (fauteuil roulant, lit médicalisé...).</li> </ul>                  |
| MOYENNE AUTONOMIE | <b>B1 : Accompagnement Actif, dynamique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La personne a besoin d'être stimulée ou aidée partiellement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...)</li> <li>Personne ayant besoin d'être sollicitée pour participer à la vie du séjour.</li> <li>Pas de problème moteur, peu fatigable.</li> </ul> | <b>B2 : Accompagnement Actif, fatigable</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La personne a besoin d'être stimulée ou aidée partiellement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...)</li> <li>Personne ayant besoin d'être sollicitée pour participer à la vie du séjour.</li> <li>Fatigable, mais peut faire de petites promenades et monter dans un car ou minibus sans aide et sans appareillage.</li> </ul> | <b>B3 : Accompagnement Actif, très fatigable</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La personne a besoin d'être stimulée ou aidée partiellement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...)</li> <li>Personne ayant besoin d'être sollicitée pour participer à la vie du séjour.</li> <li>Très fatigable. Quelques problèmes moteurs nécessitant l'aide active pour les longues sorties (déambulateurs, fauteuil d'appoint...).</li> </ul> | <b>MR B : Accompagnement Actif, mobilité réduite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La personne a besoin d'être stimulée ou aidée partiellement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...)</li> <li>Personne ayant besoin d'être sollicitée pour participer à la vie du séjour.</li> <li>Nécessite constamment un appareillage pour sa mobilité (fauteuil roulant, lit médicalisé...).</li> </ul> |
| PETITE AUTONOMIE  | <b>C1 : Accompagnement Renforcé, dynamique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La personne a besoin d'être stimulée ou aidée activement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...)</li> <li>Personne ayant besoin d'être aidée pour participer à la vie du séjour.</li> <li>Pas de problème moteur, peu fatigable.</li> </ul>      | <b>C2 : Accompagnement Renforcé, fatigable</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La personne a besoin d'être stimulée ou aidée activement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...)</li> <li>Personne ayant besoin d'être aidée pour participer à la vie du séjour.</li> <li>Fatigable, mais peut faire de petites promenades et monter dans un car ou minibus sans aide et sans appareillage.</li> </ul>      | <b>C3 : Accompagnement Renforcé, très fatigable</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La personne a besoin d'être stimulée ou aidée activement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...)</li> <li>Personne ayant besoin d'être aidée pour participer à la vie du séjour.</li> <li>Très fatigable. Quelques problèmes moteurs nécessitant l'aide active pour les longues sorties (déambulateurs, fauteuil d'appoint...).</li> </ul>      | <b>MR C : Accompagnement Renforcé, mobilité réduite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La personne a besoin d'être stimulée ou aidée activement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...)</li> <li>Personne ayant besoin d'être aidée pour participer à la vie du séjour.</li> <li>Nécessite constamment un appareillage pour sa mobilité (fauteuil roulant, lit médicalisé...).</li> </ul>      |

**ATTENTION :** Nos séjours bonne et moyenne autonomie ne sont pas adaptés aux personnes demandant une intervention systématique et totale dans la gestion de la toilette, de l'habillage... En journée, le vacancier doit pouvoir participer aux balades, visites, animations... **sans problème d'énurésie ou encoprésie à gérer.**

Il s'agit de personnes pouvant se déplacer sans grande difficulté pour de petites promenades et capable de monter quelques marches. **En revanche, ces personnes peuvent être accueillies sur des séjours «petite autonomie» ou des séjours sur-mesure (cf. page 9).**

## VOUS HABITEZ LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ / GRAND EST

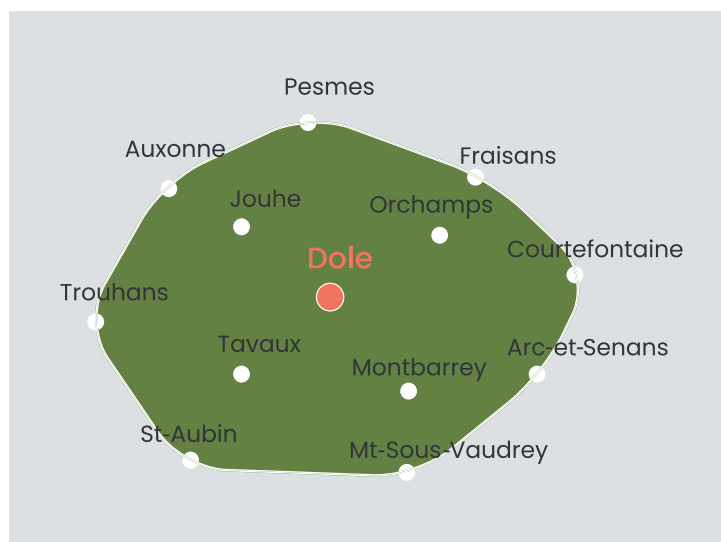
Dans le but de faciliter l'organisation des jours de départ et de retour et permettre à tous (vacanciers, familles, équipes éducatives) de passer le moins de temps possible dans les transports, nous vous proposons 4 options :

### A. PRÉ-ACHEMINEMENT GRATUIT À PARTIR DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

Nous vous proposons de venir vous chercher et vous ramener directement sur votre établissement :

#### > CONDITIONS :

- Si votre établissement se trouve à moins de 30 min de Dole (voir carte ci-dessous), le pré-acheminement gratuit est possible à partir de 5 personnes du même foyer, inscrites pour les mêmes dates de séjour.
- Si votre établissement se trouve entre 30 min et 1h30 de Dole, le pré-acheminement gratuit est possible à partir de 7 personnes du même foyer, inscrites pour les mêmes dates de séjour.
- Si votre établissement se trouve à plus d'1h30 de Dole, veuillez nous contacter.



### B. PRÉ-ACHEMINEMENT GRATUIT À PARTIR D'UNE VILLE DE REGROUPEMENT (VOIR CARTE CI-DESSOUS)

Nous organisons des regroupements dans les principales villes de la région Bourgogne - Franche Comté / Grand Est.

Les lieux de RDV et les horaires de convocation vous seront communiqués au plus tard 1 mois avant le début du séjour.



### C. RENDEZ-VOUS DIRECTEMENT AU POINT DE RALLIEMENT À DOLE

Les départs et les retours sur nos séjours se font à partir de Dole.

Le lieu de RDV et les horaires de convocation vous seront communiqués au plus tard 1 mois avant le début du séjour.

### D. RENDEZ-VOUS À LA GARE DE DOLE

Accompagnement par le service "Accès Plus" de la SNCF pour les personnes arrivant en train par leurs propres moyens.





Les séjours sur-mesure s'adressent à tout le monde et peuvent être réalisés à tout moment de l'année. Ils sont le meilleur moyen de répondre aux attentes de chacun, que ce soit, pour des besoins d'encadrements spécifiques, pour des raisons financières ou bien si le projet de vacances n'est pas proposé dans les séjours catalogues.

**Présentez-nous vos besoins, on s'occupe de tout !**



## ÉTAPE 1 : Prise de contact

Quel est le projet ?

Pour qui ? Combien de personnes ?

Quand ? Combien de temps ?

**Nous évaluons ensemble vos besoins en prenant en compte :**

- les profils,
- les niveaux d'autonomie,
- les souhaits de destinations et d'activités,
- les moyens financiers.

Voir la fiche projet  
au dos



## ÉTAPE 2 : Création du projet

Nous trouvons pour vous :

- L'hébergement et les activités adaptés,
- Les accompagnateurs formés et qualifiés,
- Les transports adaptés.

Vous échangez avec les équipes éducatives, puis vous choisissez entre différentes propositions de séjour.



## ÉTAPE 3 : Finalisation du projet

Validation auprès des tutelles.

Rencontre avec les résidents pour la présentation des séjours possibles.

Choix de leur séjour.



## ÉTAPE 4 : Bilan post-séjour

Nous vous proposerons une rencontre afin d'effectuer un bilan du séjour pour chaque vacancier.

# FICHE DE PROJET SÉJOUR SUR-MESURE

## Réservez votre séjour :

**1** En nous appelant au  
**09 87 67 93 15**

**2** En retournant cette fiche de  
projet :

### - Par courrier :

Escapades adaptées  
11, avenue Thurel  
39000 LONS-LE-SAUNIER

### - Par e-mail :

[contact@escapadesadaptees.fr](mailto:contact@escapadesadaptees.fr)

### Escapades adaptées

11, avenue Thurel  
39000 LONS-LE-SAUNIER

Tél.  
09 87 67 93 15

Email  
[contact@escapadesadaptees.fr](mailto:contact@escapadesadaptees.fr)

Site internet  
[www.escapadesadaptees.fr](http://www.escapadesadaptees.fr)

Immatriculation Atout France  
n° IM039180002

Agrément Vacances Adaptées  
Organisées  
n° 2023-002

## Inscription

Nom du foyer ou de l'association \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

Personne à contacter \_\_\_\_\_

## Le projet

Nombre de vacanciers \_\_\_\_\_ Nombre d'accompagnateurs \_\_\_\_\_

Durée du séjour (en jours) \_\_\_\_\_ Date du séjour \_\_\_\_\_

Distance maximum du foyer (en heures) \_\_\_\_\_

## La thématique du séjour

- |                                                 |                                                                  |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| <input type="radio"/> Séjour mer                | <input type="radio"/> Séjour à la montagne                       |
| <input type="radio"/> Séjour campagne           | <input type="radio"/> Séjour à thème (si choisi, lequel) : _____ |
| <input type="radio"/> Séjour sud & arrière-pays |                                                                  |

## Le transport

- ☐ Mise à disposition des véhicules par Escapades Adaptées  
☐ Prêt de véhicule du foyer ou de l'association

## L'hébergement

Avez-vous des besoins spécifiques (chambres en rez-de-chaussée, accessibilité PMR...) ?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

À :

Le / /

Nom :

Signature :





LES SÉJOURS HIVER 2026-2027

**1 SEMAINE**

du 26 décembre 2026  
au 02 janvier 2027

**Autonomie**

**Page**

## Petite Autonomie

1. **LARIANS-ET-MUNANS** - Escapade champêtre et gourmande

2 339 €

B3 - C3

12

2. **ÉPINAL** - Escapade en connexion avec les animaux



2 399 €

A3 - B3

13

## Montagne

3. **BUSSANG** - Escapade à la rencontre des chiens de traîneau

1 499 €

A1 - B1 - A2 - B2

14

4. **CORBONOD** - Escapade féerique entre lac et montagne



1 469 €

A1 - B1

15

## À Thème

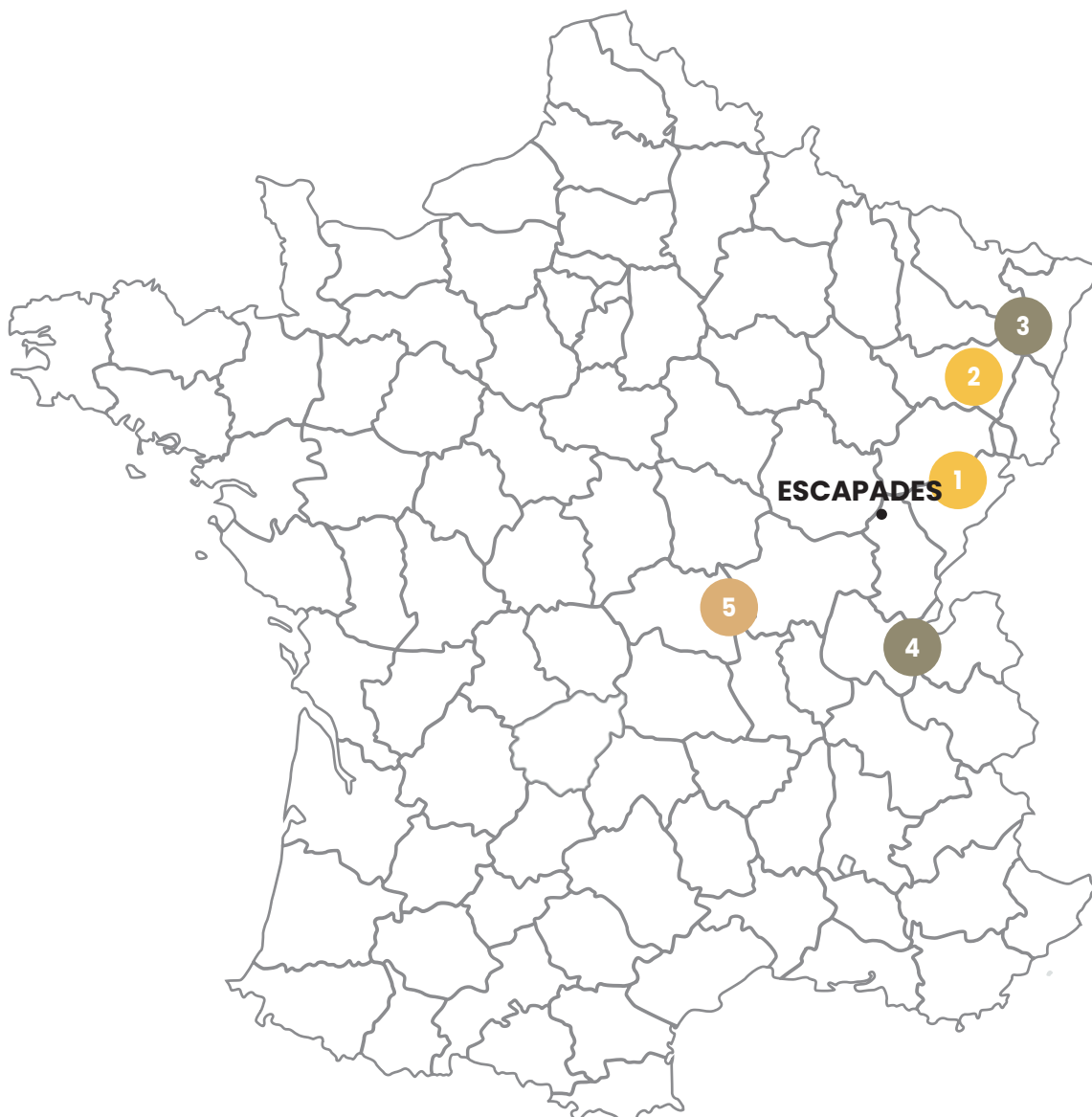
5. **CONTIGNY** - Escapade bien-être et détente

1 449 €

A2 - B2

16

**Nouveauté**



## Pour faciliter votre lecture

Type d'hébergement

Couple bienvenu

Escaliers

Accessible fauteuil roulant

Disposition des chambres

Du 26/12/2026 > 02/01/2027

Larians-et-Munans

PETITE AUTONOMIE



Durée  
**1 SEMAINE**

Prix/Pers.  
**2 339 €**

Autonomie **B3 - C3**

Rythme  Calme



Participants  
**7 vacanciers**



Encadrement  
**1 responsable  
3 animateurs**



**TRAJET**  
Durée : **1h15**



Voyage en  
minibus  
depuis Dole



**HÉBERGEMENT / SUR PLACE**



Gîte



1 minibus  
1 véhicule TPMR

À Larians-et-Munans, à seulement 25 minutes de Besançon et de Vesoul, ce gîte niché dans un cadre paisible et verdoyant est idéal pour les amoureux de nature, de calme et de grands espaces.

### ÉQUIPEMENTS

Labellisé «Tourisme Handicap» ce gîte de plain-pied est entièrement accessible aux PMR. Il dispose d'une cuisine-salle à manger avec vue sur la vallée. Les chambres de 2 à 4 personnes sont équipées d'une salle d'eau adaptée, WC et lavabo.

### RESTAURATION



Gestion libre.

Cuisine et service assurés par l'équipe avec la participation de chacun à la vie quotidienne.

## Escapade champêtre et gourmande

### > LES ACTIVITÉS PRÉVUES & PROGRAMMÉES

- **Balade en calèche** : visitez la ville de Dole de manière insolite.
- **Médiation animale à domicile** : profitez d'un moment de tendresse avec des chiens câlins, des cochons d'Inde mignons, des lapins tout doux ou des gerbilles espiègles. Une parenthèse magique, juste pour vous !
- **Visite d'une chocolaterie** : assistez à une démonstration de fabrication de bonbons en chocolat et de moulages, suivie d'une délicieuse dégustation.
- **Sortie au cinéma** : visionnez le film de votre choix.
- **Repas festif et soirée animée pour le Réveillon** : profitez d'une soirée musicale, d'un délicieux repas et des animations pour fêter le passage en 2027.

### > AUTRES ACTIVITÉS & LOISIRS POSSIBLES

- Moments gourmands et conviviaux.
- Ateliers créatifs.
- Découverte des marchés locaux.

### À SAVOIR

- Séjour adapté à des personnes très fatigables.
- Encadrement renforcé.
- Gîte de plain-pied.



Couple bienvenu



Accessible aux  
fauteuils roulants





Autonomie A3 - B3

Rythme Calme



Participants  
6 vacanciers



Encadrement  
1 responsable  
3 animateurs



TRAJET  
Durée : 2h30



Voyage en  
minibus  
depuis Dole

Durée  
**1 SEMAINE**

Prix/Pers.  
**2 399 €**

## Escapade en connexion avec les animaux

NEW

### > LES ACTIVITÉS PRÉVUES & PROGRAMMÉES

- **Séance d'équithérapie** : venez vous connecter avec les chevaux pour un moment tout en douceur.
- **Atelier de médiation animale** : à domicile et encadré par un professionnel, prenez soin des animaux qui viendront à votre rencontre en les caressant et les aidant dans leurs soins.
- **Marché de Noël d'Épinal** : découvrez la ville d'Épinal au travers son marché de Noël.
- **Soirée film** : profitez d'une soirée comme au cinéma en visionnant vos films préférés sur grand écran !
- **Repas festif et soirée animée pour le Réveillon** : profitez d'une soirée musicale, d'un délicieux repas et des animations pour fêter le passage en 2027.

### > AUTRES ACTIVITÉS & LOISIRS POSSIBLES

- Ateliers manuels.
- Ateliers sensoriels.



### HÉBERGEMENT / SUR PLACE



Gîte



1 minibus  
1 véhicule TPMR

Ce gîte 4\* est l'ancien grenier à foin de la ferme. Entièrement rénové en 2017, il est idéal pour un séjour calme en pleine nature.

### ÉQUIPEMENTS

Ce gîte de plain-pied, est composé de 4 chambres dont une pour personnes à mobilité réduite. Il y a 3 salles de bain et 4 WC. Le gîte offre une charmante terrasse facilement accessible.

### À SAVOIR

- Séjour adapté à des personnes très fatigables.
- Encadrement renforcé.
- Gîte de plain-pied.



Couple bienvenu



Accessible aux  
fauteuils roulants

### RESTAURATION



Gestion libre.

Cuisine et service assurés par l'équipe avec la participation de chacun à la vie quotidienne.



Du 26/12/2026 > 02/01/2027

MONTAGNE



Bussang



Durée  
**1 SEMAINE**

Prix/Pers.  
**1 499 €**

Autonomie **A1 - B1 - A2 - B2**

Rythme  **Modéré**



Participants  
**14 vacanciers**



Encadrement  
**1 responsable  
3 animateurs**



**TRAJET**  
Durée : **2h30**



Voyage en  
minibus  
depuis Dole



## HÉBERGEMENT / SUR PLACE



Chalet



2 minibus

Situé à 700m d'altitude, ce chalet de groupe, à la fois paisible et chaleureux, bénéficie d'un emplacement privilégié dans un cadre naturel et préservé des Vosges.

## ÉQUIPEMENTS

Ce chalet met à disposition 8 chambres, 5 salles d'eau, 7 WC. Vous y trouverez également une grande cuisine, une salle de restauration, un salon convivial, et une salle d'activités.

## RESTAURATION



Gestion libre.

Cuisine et service assurés par l'équipe avec la participation de chacun à la vie quotidienne.

## Escapade à la rencontre des chiens de traîneau

### > LES ACTIVITÉS PRÉVUES & PROGRAMMÉES

- **Chiens de traîneau** : embarquez à bord d'un attelage tiré par des chiens de traîneau et réveillez le trappeur qui sommeille en vous.
- **Promenade en barque** : découvrez le charme de Colmar au fil de l'eau en longeant les maisons à colombages et profitez des lumières de Noël.
- **Visite des marchés de Noël** : profitez de l'esprit de Noël alsacien à travers les marchés de Noël, les spectacles et animations proposés à Colmar.
- **Initiation aux activités d'hiver** : venez essayer les raquettes, la luge ou faire des batailles de boules de neige, si la neige est fraîche.
- **Repas festif et soirée animée pour le Réveillon** : profitez d'une soirée musicale, d'un délicieux repas et des animations pour fêter le passage en 2027.

### > AUTRES ACTIVITÉS & LOISIRS POSSIBLES

- Chocolat chaud au pied des pistes.
- Ateliers manuels.

## À SAVOIR

- Séjour adapté à tous les rythmes.
- Être capable de monter et descendre un escalier.



Escaliers



Couple bienvenu



Autonomie A1 - B1

Rythme  Modéré

 Participants  
10 vacanciers

 Encadrement  
1 responsable  
2 animateurs



**TRAJET**  
Durée : 2h15



Voyage en  
minibus  
depuis Dole

Durée  
**1 SEMAINE**

Prix/Pers.  
**1 469 €**

## Escapade féerique entre lac et montagne

### > LES ACTIVITÉS PRÉVUES & PROGRAMMÉES

- **Croisière sur le lac d'Annecy** : embarquez pour une croisière mémorable en profitant d'une vue panoramique sur les paysages montagneux.
- **Visite du Hameau du Père Noël** : poussez les portes de cette vieille bâtisse et entrez dans le monde enchanteur du Père Noël tout droit sorti d'un conte de fée !
- **Visite du marché de Noël d'Annecy** : dégustez et profitez de l'ambiance des fêtes sur le marché de Noël d'Annecy.
- **Sortie raquettes** : prenez un bol d'air frais et chaussez vos raquettes ou glissez en luge dans la neige fraîche.
- **Visite de la Fruitière du Valromey** : venez découvrir la fabrication du comté, de la raclette, du beurre, de la crème et du fromage blanc. Et dégustez !
- **Repas festif et soirée animée pour le Réveillon** : profitez d'une soirée musicale, d'un délicieux repas et des animations pour fêter le passage en 2027.

### > AUTRES ACTIVITÉS & LOISIRS POSSIBLES

- Ateliers manuels.
- Jeux de société.



### HÉBERGEMENT / SUR PLACE



Gîte



2 minibus

Situé au pied du col de la Biche et du domaine nordique de Surlyand, ce gîte entouré de montagnes, bénéficie d'une atmosphère alpine agréable durant l'hiver.

### ÉQUIPEMENTS

Maison indépendante sur 4 niveaux, disposant de 6 chambres spacieuses et conviviales, de beaux espaces de vie avec cheminée, terrasse et jardin.

### RESTAURATION



Gestion libre.

Cuisine et service assurés par l'équipe avec la participation de chacun à la vie quotidienne.

### À SAVOIR

- Séjour adapté à des personnes dynamiques.
- Être capable de monter et descendre un escalier.



Escaliers



Couple bienvenu



Du 26/12/2026 > 02/01/2027

Contigny

À THÈME



Durée  
**1 SEMAINE**

Prix/Pers.  
**1 449 €**

Autonomie **A2 - B2**

Rythme  **Modéré**



Participants  
**14 vacanciers**



Encadrement  
**1 responsable  
3 animateurs**



**TRAJET**  
Durée : **2h30**



Voyage en  
minibus  
depuis Dole



## HÉBERGEMENT / SUR PLACE



Gîte



2 minibus

Situé à proximité de Saint-Pourçain-sur-Sioule et de son vignoble AOC, cette ancienne ferme entièrement rénovée en gîte de groupe vous permettra de bénéficier d'un cadre naturel agréable et reposant.

## ÉQUIPEMENTS

Ce gîte de groupe est composé de 8 chambres confortables dont plusieurs en rez-de-chaussée. Il y a une grande cuisine équipée, et un séjour avec télévision et 4 salles de bain.

## RESTAURATION



Gestion libre.

Cuisine et service assurés par l'équipe avec la participation de chacun à la vie quotidienne.

## Escapade bien-être et détente

### > LES ACTIVITÉS PRÉVUES & PROGRAMMÉES

- **Demi-journée détente aux thermes** : savourez un instant de relaxation avec l'accès aux différents espaces aquatiques, au jacuzzi, au hammam et au sauna.
- **Massages bien-être aux huiles essentielles** : profitez d'une demi-journée de massages à domicile effectuée par des professionnels qui s'adapteront à vos besoins.
- **Visite du musée des Musiques Populaires** : un casque sur les oreilles, transportez-vous dans les différents univers musicaux : du jazz au rock, en passant par le bal musette, la pop music...
- **Visite de la ville de Vichy et ses illuminations** : préparez-vous à vivre la magie des fêtes au cœur de la ville de Vichy !
- **Repas festif et soirée animée pour le Réveillon** : profitez d'une soirée karaoké, d'un délicieux repas et des animations pour fêter le passage en 2027.

### > AUTRES ACTIVITÉS & LOISIRS POSSIBLES

- Rencontre avec les lamas.
- Ateliers cuisine et pâtisserie.

## À SAVOIR

- Séjour adapté à des personnes fatigables.



Chambres au RDC  
Chambres à l'étage



Escaliers



Couple  
bienvenu



# Fiche de réservation

> Directement en ligne sur : [www.escapadesadaptees.fr](http://www.escapadesadaptees.fr)

> En retournant cette fiche par e-mail à : [contact@escapadesadaptees.fr](mailto:contact@escapadesadaptees.fr)



## Inscription

Contact établissement ou famille

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
CP \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_

### Informations obligatoires

Tél. \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_

Personne à contacter

Qualité (Famille, éducateur, chef de service...)

## Facturation

Contact organisme payeur

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
CP \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_

### Informations obligatoires

Tél. \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_

Personne à contacter

Qualité (Famille, éducateur, chef de service...)

## Le participant

À propos du vacancier

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Sexe : ☐ Femme ☐ Homme

Date de naissance \_\_\_\_\_

Autonomie : ☐ A1 ☐ A2 ☐ A3 ☐ B1 ☐ B2 ☐ B3  
(cf page 7) ☐ C3

Situation : ☐ FH ☐ FV ☐ FAM

autre (préciser) \_\_\_\_\_

Travailleur ESAT : ☐ oui ☐ non

Séjour choisi : \_\_\_\_\_

En couple sur le séjour avec :

Partagent la chambre : ☐ oui ☐ non

Besoin de l'intervention d'un professionnel médical : ☐ oui ☐ non

si oui, préciser la raison : \_\_\_\_\_

Appareillage : ☐ oui ☐ non

Si oui, précisez : \_\_\_\_\_

Capable de monter et descendre un escalier seul(e) : ☐ oui ☐ non

Se laver seul(e) : ☐ oui ☐ non

si non : ☐ aide ponctuelle

☐ aide constante

Enurésie : ☐ oui ☐ non

si oui, préciser : \_\_\_\_\_

Encoprésie : ☐ oui ☐ non

Si oui, précisez : \_\_\_\_\_

## Assurance

Annulation 3,5% : ☐ oui ☐ non

Interruption 1,5% : ☐ oui ☐ non



Indiquer obligatoirement une adresse e-mail pour la validation de la réservation et l'envoi du dossier vacancier

## Organisation des départs et des retours

### Option 1 - Pré-acheminement à partir de votre établissement :

Foyers à moins de 30 min de DOLE : à partir de 5 personnes inscrites pour les mêmes dates de séjour.

Foyers entre 30 min et 1h30 de DOLE : à partir de 7 personnes inscrites pour les mêmes dates de séjour.

Foyez plus d'1h30 de DOLE : contactez-nous !

### Option 2 - Pré-acheminement à partir d'une des villes de regroupement (voir p.8).

Ville Aller : \_\_\_\_\_ Ville Retour : \_\_\_\_\_

### Option 3 - Rendez-vous au point de ralliement à DOLE :

☐ Aller ☐ Retour

### Option 4 - Rendez-vous à la gare de DOLE pour les personnes arrivant en train par leurs propres moyens.

Nous vous confirmerons sous 48h cette réservation en fonction de la disponibilité des séjours. à la réception de la fiche de réservation, vous disposez de 7 jours pour vous rétracter. Au-delà de ce délai, la réservation est considérée comme ferme et définitive. Sous 15 jours, vous devez nous retourner l'acompte de 500€ et le règlement des assurances choisies ainsi que le dossier vacancier complété.

À :

Le :

Nom :

Signature :



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. INSCRIPTION / RÈGLEMENT

À réception de votre fiche de réservation, ESCAPADES ADAPTÉES validera sous 48h votre demande en fonction des places disponibles sur le séjour choisi. À la réception de la fiche de réservation vous disposez de 7 jours pour vous rétracter. Passé ce délai, la réservation est considérée comme ferme et définitive. Le dossier vacancier doit être renvoyé sous 15 jours accompagné de l'acompte de 500€, des assurances annulation et/ou interruption souscrites ou non. À régler par virement ou chèque. Après réception de votre dossier complet, nous vous faisons parvenir une facture.

Au plus tard 1 mois avant votre séjour, vous recevrez votre carnet de voyage complet comprenant les documents relatifs à votre séjour, vos convocations de départ et de retour ainsi que les piluliers sécurisés, le badge et les étiquettes de voyage.

**ATTENTION :** Nous vous rappelons que la facture définitive est à régler au plus tard 45 jours avant le départ, incluant les éventuels frais annexes (pré-acheminement, hôtel...). Toute personne se présentant au départ d'un séjour ou voyage, ou sur le lieu de séjour sans avoir au préalable réglé son solde, pourra se voir refusée le départ.

## 2. PRIX

Le prix inclut :

- le transport aller/retour de DOLE au lieu de séjour,
- l'hébergement,
- les repas,
- l'encadrement,
- les activités, visites, excursions prévues ainsi que celles proposées par l'équipe d'encadrement,
- l'assurance responsabilité civile,
- l'assistance rapatriement.

N'inclut pas :

- l'assurance annulation,
- l'assurance interruption,
- les dépenses personnelles,
- les frais médicaux et pharmaceutiques.

Les prix indiqués ne peuvent être considérés comme définitifs, nos tarifs sont soumis aux modifications du court des changes, des tarifs transports et coût de l'énergie. Les fluctuations d'ordres économiques peuvent entraîner une modification des tarifs ou des prestations.

Ainsi notre agence se réserve le droit de modifier les prix, tant à la hausse qu'à la baisse, dans les limites légales prévues à l'article R211-10. Au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une modification. Dans l'hypothèse d'une majoration du prix de vente, les clients déjà inscrits seront avisés par lettre recommandée avec accusé de réception.

## 3. ASSURANCES

Notre agence a souscrit à une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de HISCOX France 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux.

L'ensemble des différents contrats d'assurances voyages complémentaires et d'assistance rapatriement proposés par ESCAPADES ADAPTÉES, sont souscrits auprès de ASSUREVER (ASSUREVER TSA 30780 92679 COURBEVOIE CEDEX).

Pour chaque séjour, nous vous proposons des contrats assurances vous permettant de vous couvrir et donc de partir en toute tranquillité, nous vous invitons donc à lire très attentivement les paragraphes suivants :

• **ASSURANCE ANNULATION :** l'assurance souscrite vous rembourse sans limite d'âge, en cas d'annulation avant le départ, la somme payée à ESCAPADES ADAPTÉES, déduction faite de la franchise et des frais de dossiers de 80€ et du montant de l'assurance de 3,5% du prix du séjour. Vous êtes garanti :

1. En cas d'accident corporel grave, maladie grave y compris la rechute imprévisible, l'aggravation imprévisible d'une maladie chronique ou préexistante, ainsi que les suites, les séquelles d'un accident survenu antérieurement à la souscription du présent contrat ou de décès :

• de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait ou toute personne qui vous est liée par un Pacs, d'un de vos ascendants ou descendants y compris ceux n'étant pas à votre charge fiscale, frères ou sœurs, beaux-frères ou belles-sœurs, gendres ou belles-filles, beaux-pères ou belles-mères, de votre tuteur légal, quel que soit leur pays de domicile, ainsi que toute personne vivant

habituellement avec vous ;

• de la personne qui vous accompagne au cours de votre voyage, sous réserve que ses nom et prénom aient été indiqués aux mêmes conditions particulières que vous et qu'elle ait acquitté la prime d'assurance ;

2. En cas de votre grossesse non connue au moment de l'inscription au voyage et vous contre indiquant le voyage par la nature même de celui-ci ;

3. En cas de complication nette et imprévisible de votre état de grossesse et ce, avant l'entrée dans la 28ème semaine d'aménorrhée, en cas de fausse couche, interruption thérapeutique de grossesse et leurs suites ;

4. En cas d'hospitalisation de plus de 3 jours consécutifs, entraînée par un état dépressif, une maladie psychique, nerveuse, mentale ;

5. Si vous ou votre conjoint devez être licencié pour motif économique, à condition que la procédure n'ait pas été engagée au jour de la souscription du présent contrat ;

6. En cas de dommages matériels importants, survenant à votre domicile ou à vos locaux professionnels ou à votre exploitation agricole dont vous êtes propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit, détruits à plus de 50 % et nécessitant impérativement le jour de votre départ, votre présence sur les lieux pour effectuer les actes conservatoires nécessaires.

## EXCLUSIONS SPÉCIFIQUES À LA GARANTIE ANNULATION DE VOYAGE

Les exclusions communes à toutes les garanties sont applicables. En outre, sont exclues les annulations consécutives à l'un des événements ou circonstances suivants :

• Les événements survenus entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;

• Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;

• L'état dépressif, les maladies psychiques, nerveuses, mentales entraînant une hospitalisation inférieure ou égale à 3 jours consécutifs ;

• Les interruptions volontaires de grossesses, leurs suites et leurs complications ;

• Les traitements esthétiques, les cures, les fécondations in vitro ;

• Les annulations résultant d'examen périodiques de contrôle et d'observation ;

• Les annulations du fait du transporteur ou de l'organisateur de voyage, quelle qu'en soit la cause ;

• Les contre-indications et suites de vaccination, les annulations consécutives à un oubli de vaccination ;

• Les annulations ayant pour origine la non-présentation pour quelque cause que ce soit, d'un des documents indispensables au voyage.

## ASSURANCE INTERRUPTION

Vous pouvez en plus souscrire une assurance interruption de séjour au coût de 15% du montant total du séjour. Nous vous remboursons au prorata temporis les frais de séjour déjà réglés et non utilisés (transport non compris) à compter du jour suivant votre retour anticipé si vous avez dû interrompre votre voyage à la suite :

• d'une hospitalisation ou un décès d'un membre de votre famille, de votre remplaçant professionnel désigné aux conditions particulières, de la personne en charge de la garde de votre enfant mineur et/ou majeur handicapé resté au domicile et désignée aux conditions particulières ;

• des dommages graves survenus aux locaux professionnels ou privés de l'Assuré par suite d'incendie, d'explosion, d'inondation ou de cambriolage nécessitant impérativement la présence de l'Assuré sur place ;

En cas de rapatriement médical, un voyage de compensation (avoir valable un an) vous sera proposé.

## 4. TRAITEMENTS MÉDICAUX

Les traitements médicaux devront être préparés par une infirmière ou un médecin dans les piluliers sécurisés fournis par ESCAPADES ADAPTÉES en quantité suffisante pour toute la durée du séjour. Les piluliers seront accompagnés de l'original ou de la photocopie de l'ordonnance correspondante précisant la posologie du traitement.

## 5. ARGENT PERSONNEL

ESCAPADES ADAPTÉES ne pourra être tenu responsable de tout vol ou perte d'argent personnel durant les séjours ou le transport qui ne lui aura pas été confié au préalable par virement ou chèque au moins 1 mois avant le début du séjour. ESCAPADES ADAPTÉES n'est pas tenu de donner tous les justificatifs de dépenses de l'argent personnel des participants autonomes financièrement et sera tenu de fournir un justificatif pour tout achat supérieur ou égal à 10 euros pour les participants non autonomes financièrement. Une fiche récapitulative des dépenses sera fournie à l'issue de leur séjour ainsi que le reliquat d'argent s'il y a lieu. Dans le cas du non-respect des délais et conditions établis par ESCAPADES ADAPTÉES pour le versement de l'argent personnel, il sera facturé des frais de gestion s'élevant à 10 euros.

## 6. TROUSSEAU

Une fiche trousseau type sera fournie à titre indicatif. ESCAPADES ADAPTÉES décline toute responsabilité pour tout vol ou perte de vêtements et d'objets précieux lors du séjour et du transport. Tout le linge et les affaires personnelles devront impérativement être marqués. Les personnes énurétiques devront apporter les fournitures nécessaires (alèse, couches, draps de rechange). Si l'énurésie n'est pas signalée ou le matériel nécessaire absent, la literie souillée et le matériel seront facturés au participant. ESCAPADES ADAPTÉES ne peut être tenu responsable des dégradations des affaires personnelles.

## 7. FORMALITÉS POUR LES SÉJOURS

En France métropolitaine, une photocopie de la carte d'identité ou un duplicata suffit pour les personnes de nationalité française. Pour les excursions à l'étranger, la carte d'identité est obligatoire.

## 8. DURÉE DES SÉJOURS

Sont inclus dans la durée des séjours : le jour de départ à partir de l'heure de convocation jusqu'au jour de retour à l'heure d'arrivée. Les prix sont calculés en fonction du nombre de nuitées et non de journées.

## 9. ANNULATION DES PRESTATIONS PAR LES CLIENTS

Toute annulation de la part du client sera soumise aux frais suivants :

• Plus de 90 jours avant le départ : montant de l'acompte versé + frais de dossier de 90€

• De 90 jours à 60 jours du départ : 50% du montant total du voyage + frais de dossier de 90€

• Moins de 60 jours du départ : 100% du montant total du voyage

## 10. MODIFICATION PAR L'ORGANISATEUR

Lorsque, avant le départ, le séjour est modifié par l'organisateur sur les éléments essentiels, le client, sans préjudice des recours en réparations des dommages subis, peut dans un délai de 7 jours après avoir été averti :

• soit mettre fin à sa réservation dans les conditions prévues au paragraphe « annulation de la part de l'organisateur »,

• soit accepter de participer au voyage modifié. Un avenant sera alors présenté à sa signature précisant les modifications apportées et la révision des prix que celles-ci entraînent. La substitution d'un hébergement de catégorie similaire à celle demandée ne peut en aucun cas être considérée comme une modification de la part de l'organisateur.

## 11. ANNULATION DE LA PART DE L'ORGANISATEUR

Dans le cas où le voyage est annulé par l'organisateur pour quelque motif que ce soit, le client, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées. Le client recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son propre fait à la date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou pour la sécurité des voyageurs. ESCAPADES ADAPTÉES ne peut être tenu pour responsable et n'est pas tenu de proposer des remboursements en cas de force majeure (événements climatiques, sociaux, naturels ou de sécurité).

## 12. ABSENCE ET DÉSISTEMENT

En cas d'absence à la date du départ, aucun remboursement ne sera effectué. ESCAPADES ADAPTÉES ne peut être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement des clients au lieu du départ du voyage occasionné par un retard de pré-acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers. ESCAPADES ADAPTÉES ne peut être tenu pour responsable :

• lorsque le participant présente des documents d'identification et/ou sanitaires périmés.

• lorsque le participant ne présente pas les documents d'identification et/ou sanitaires nécessaires à la réalisation de son voyage.

En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ, il sera retenu 100% du prix du voyage et son réacheminement sera effectué à ses frais.

## 13. INTÉGRATION

ESCAPADES ADAPTÉES se réserve le droit de refuser toute demande de réservation considérée comme non conforme au degré de handicap compatible avec la vie collective, ou non adaptée aux activités proposées. Toute information erronée ou insuffisante, ou tout handicap supérieur à l'accessibilité aux activités entraînera :

• soit une tarification supérieure à celle prévue (encadrement supplémentaire),

• soit un refus au départ sur simple constatation,

• soit un renvoi au cours du séjour,

• soit une hospitalisation si nécessaire sur avis médical.

Et ce sans pouvoir prétendre à remboursement même partiel ESCAPADES ADAPTÉES se réserve le droit de renvoyer ou de transférer sur un autre séjour tout participant dont le comportement mettrait en danger sa sécurité et celle des autres ou nuirait au bon fonctionnement du séjour. Aucun remboursement ne sera accordé dans ces cas de figure et les frais de transfert resteront à la charge du participant.

## 14. RÉCLAMATION

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée à ESCAPADES ADAPTÉES au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de retour, par courrier recommandé avec accusé de réception. Le non-respect de ce délai pourra être susceptible d'affecter le traitement du dossier de réclamation. Le délai de réponse peut varier en fonction de la durée de l'enquête de ESCAPADES ADAPTÉES auprès des prestataires de services concernés. Les modifications ou interruptions de séjour occasionnées par toutes circonstances, même de force majeure, ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Le règlement de la facture par le client sous-entend l'acceptation des tarifs et des conditions de séjour.

## 15. PRÉ-ACHEMINEMENT

Annulation et absence : toute annulation d'un pré-acheminement doit nous être communiquée dès que possible par courrier recommandé. L'annulation ou la non-présentation à un pré-acheminement entraîne des pénalités : Pénalités dues en cas d'annulation ou d'absence d'après les mêmes conditions qu'en cas d'annulation de séjour. Retards : En cas de retard, aucune indemnité ne sera accordée. Annulation du pré-acheminement par ESCAPADES ADAPTÉES : ESCAPADES ADAPTÉES peut être amené à annuler un pré-acheminement en cas de force majeure (mauvaises conditions météorologiques, accident routier, état de la route...). ESCAPADES ADAPTÉES se réserve le droit de refuser l'accès au pré-acheminement de personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui. Les établissements ou personnes souhaitant la mise en place éventuelle de pré-acheminements à partir d'une ville qui ne figure pas dans les villes citées doivent en faire la demande à ESCAPADES ADAPTÉES dès la prise d'options. Ce service est soumis à conditions, nous consulter. Modalités de réclamation : Toute réclamation relative aux pré-acheminements doit être adressée par pli recommandé dans un délai de 15 jours après la fin du pré-acheminement. Aucune réclamation postérieure ne sera prise en compte.



# DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code du tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraignantes figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R211-7 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

L'agence ESCAPADES ADAPTÉES immatriculée des opérateurs aides et séjours délivrée par Atout France, souscrit auprès de la compagnie HISCOX, un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle et une Garantie financière de 200.000€ auprès de l'APS, 15 avenue Carnot 75017, Paris.

## ARTICLE R211-5

Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

## ARTICLE R211-6

Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que : 1/ La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés ; 2/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil 3/ Les repas fournis ; 4/ La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 5/ Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ; 6/ Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7/ La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du séjour : cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ; 8/ Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9/ Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-10 ; 10/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11/ Les conditions d'annulation définies aux articles R211-II, R211-12 et R211-13 ; 12/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ; 13/ L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie. 14/ Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R211-15 à R211-18

## ARTICLE R211-7

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

## ARTICLE R211-8

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaires dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes : 1/ Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ; 2/ La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ; 3/ Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ; 4/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil. 5/ Le nombre de repas fournis ; 6/ L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 7/ Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8/ Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-100 ; 9/ L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ; 10/ Le calendrier et les modalités de paiement du prix, en tout état de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ; 11/ Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12/ Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et prestataire de services concernés ; 13/ La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-6 ; 14/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 15/ Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-II, R211-12 et R211-13 ; 16/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17/ Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ; 18/ La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ; 19/ L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur au moins 10 jours avant la date pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour. 20/ La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14° de l'article R211-6.

## ARTICLE R211-9

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

## ARTICLE R211-10

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

## ARTICLE R211-11

Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R211-6, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

## ARTICLE R211-12

Dans le cas prévu de l'article L 211-15 lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; L'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées : l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

## ARTICLE R211-13

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre des dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix. - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix des titres de transport pour assurer son retour dans les conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14° de l'article R211-6.



ADHÉRENT  
160429



# Escapades adaptées

## – ESCAPADES ADAPTÉES –

11, avenue Thurel  
39000 LONS-LE-SAUNIER

TEL: 09 87 67 93 15

[contact@escapadesadaptees.fr](mailto:contact@escapadesadaptees.fr)

[www.escapadesadaptees.fr](http://www.escapadesadaptees.fr)

> Immatriculation Atout France : N°IM039180002  
> Agrément Vacances Adaptées Organisées : N° 2023-002



Membre du Réseau Humaniser



Réseau  
**Humaniser**

